

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 20 mars 2024

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-quatre le 19 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	OGER Isabelle	VALANCE Bénédicte
MENEGHIN Gaël	REUTER Olivier	VIEIRA Christophe
IMMER Alain	THILL Céline	WALLERICH Alain
SIVEC Jean		

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe	donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe
DEBAILLEUL Delphine	donne pouvoir à M. MENEGHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 - 829 Ralentisseurs rue Roger LEICK – Demande de subvention.

Suite à la proposition de mise en place de coussins berlinois rue des Vergers, Monsieur Alain IMMER a élargi le débat et fait part de la vitesse excessive des véhicules circulant devant le Groupe scolaire.

Considérant l'urbanisation du nouveau lotissement « Le Clos » et l'augmentation du trafic de la rue Roger Leick, constituant une ligne droite où les véhicules accélèrent ;

Considérant le dispositif AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) pour l'année 2024, programme financé à l'aide du produit des amendes de Police. Ce programme permet d'obtenir des subventions avec un taux d'aide unique de 30% du montant HT avec un plafond par projet de 50.000€ ;

Considérant l'estimation de l'investissement unitaire à 5.500€ HT suivant Email du 13/03/2024 du Responsable Service Travaux de la CCCE ;

Considérant que les dossiers complets de demande d'aide doivent être déposés au plus tard le 15 avril 2024 à l'adresse du Département de la Moselle 1, rue du Pont Moreau à Metz ;

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, à l'unanimité des présents et représentés,

▪ **Approuve** l'installation d'un coussin berlinois devant le 2 Roger LEICK ;

▪ **Approuve** le Plan de financement suivant :

▪ Dépenses 1 coussin BERLINOIS : (avec signalisation verticale)	5 500€ HT	(6 600€ TTC)
▪ Financement : Aide AMISSUR 30% :	1 650€	
Autofinancement (HT) :	3 850€	

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 20 mars 2024

- **Charge** Monsieur le Maire de faire établir le devis et toute étude nécessaire.
- **Charge** Monsieur le Maire de prévoir les montants d'investissements au budget 2024, voté prochainement, ainsi que les crédits nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 28 mars 2024

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été publié sur le
site internet de la mairie le
28/03/24

Le Maire,

